

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
AR PRÉFECTURE DE LA COMMUNE DE MOUTHIER-SUR-BOËME

016-2116 02362-20160212-D\_2016\_2\_3-DE  
Reçu le 14/03/2016

8, place du champ de foire

16440-MOUTHIER-SUR-BOËME

tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38

mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :  
D\_2016\_2\_3

L'an deux mille seize, le vendredi 12 février à 20 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 23

Date de convocation du Conseil : 08 Février 2016

Présents : 21

**Présents :** Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur CARTERET Michel, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BERCHENY Dorian, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Madame COUSSY Stéphanie, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur PONTINI Daniel

Votants : 23

**Objet : Programme  
d'opérations aménagement du  
bourg**

**Pouvoirs :**

Madame HITIER Marie-Christine a donné pouvoir à RELET Graziella  
Monsieur TROUSSICOT Franck a donné pouvoir à CARTERET Michel

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** Madame HITIER Marie-Christine, Monsieur TROUSSICOT Franck

**Secrétaire de Séance :** Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie  
les jour, mois et an que  
dessus.  
Au registre sont les  
signatures. Pour copie  
conforme.

Monsieur le Maire expose le projet de valorisation globale de son bourg mené en partenariat avec l'Agence Technique Départementale de la Charente, qui l'assiste dans cette démarche. En effet, la collectivité souhaite apporter une image positive au périmètre concerné et proposer un cadre de vie rénové et apaisé où s'articuleront des équipements adaptés aux usagers (commerces de proximités, habitants, associations...).

L'aménagement envisagé doit répondre aux enjeux suivants:

- Renforcement de la sécurité,
- Mise en valeur et paysagement des abords de la halle projetée près de l'église,
- Requalification de la place « Simon Dugaleix », anciennement place de la gare,
- Dynamisation des services marchands du centre bourg,
- Création de liaisons douces « Trame Verte et Bleue » permettant un meilleur accès aux services publics et vers le sentier pédestre « Les Pieds Bleus ».

La commune souhaite également étudier l'implantation d'une halle près de l'église.

Par ailleurs, l'aménagement des espaces publics permettra de répondre à la loi relative à l'Egalité des Droits et des Chances, la Participation et la Citoyenneté des Personnes Handicapées, en créant des places de stationnement adaptées, et en suivant les recommandations et la chaîne de déplacement du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics ( PAVE).

Pour une bonne lisibilité des aménagements d'ensemble, et pour éviter des phases de travaux mal articulées les unes avec les autres, il conviendrait de réaliser une étude globale sur l'ensemble du bourg de Mouthiers-sur-Boëme, plusieurs actions concourant à l'amélioration de la sécurité, de l'environnement et de l'esthétique, indépendantes mais cohérentes les unes avec les autres seraient ainsi mises en œuvre.

Le CAUE a eu l'occasion de réfléchir sur l'aménagement projeté. Certains espaces stratégiques restent à aménager et les études préalables qui ont été menées doivent pour certaines être approfondies et reconsidérées dans une perspective globale et coordonnée de l'aménagement

AR PREFECTURE

016-211602382-20160212-D\_2016\_2\_3-BE  
Reçu le 14/03/2016

du bourg avec la recherche d'une cohésion du bourg et la prise en compte de la mise en valeur du paysage. Cette vision stratégique serait réalisée en tranche ferme au niveau avant-projet. Ce temps de synthèse devra s'appuyer sur les documents existants, notamment le PAVE ayant été établi.

Monsieur le Maire précise que l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération, toutes tranches confondues est évaluée à 712 365 € dont 521 350 €, affectée aux travaux.

Le plan de financement et le calendrier de l'opération sont annexés à la présente délibération.

Monsieur le Maire indique, par ailleurs, que la réalisation de ce programme rend nécessaire le recours à un maître d'œuvre et un conducteur d'opération.

Par ailleurs, un levé topographique initial devra également être réalisé par un géomètre.

Vu l'article 2 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (dite loi MOP),

Considérant le programme et l'enveloppe prévisionnelle de l'opération tels qu'exposés précédemment,

Entendu cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver la réalisation de Aménagement du bourg ;
- D'adopter le programme de l'opération réalisé par l'ATD16 ;
- D'approuver l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération ;
- De lancer la consultation des prestataires d'études et de maîtrise d'œuvre ;
- De solliciter, à ce titre, toute subvention mobilisable et notamment auprès de l'Etat, du Conseil Régional Poitou-Charentes, du Conseil Départemental de la Charente, du Syndicat de Pays et de la Communauté de Communes
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces demandes de subventions.

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 12/02/2016, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 14/03/2016

Le Maire,

Michel CAPÉRET.

